

# Le contrat responsable

## QU'EST CE QUE C'EST ?

### France Mutuelle vous explique

Au 1er janvier 2016, la réglementation relative au contrat responsable oblige les mutuelles à modifier leurs garanties santé afin de mieux encadrer les dépenses santé et conserver une taxe minorée à 7% (TCA)

en  
2'30 min !



### QU'EST CE QUE MA MUTUELLE PREND EN CHARGE ?

100% du ticket modérateur\*



Sur les consultations et actes médicaux



Sur la majorité des frais de pharmacie

les dépassements d'honoraires



Sans limitation chez un médecin adhérent au Cas\*\* et dans les limites de votre contrat



Avec une limitation à 125% de la base de remboursement de la Sécurité sociale chez un médecin non adhérent au Cas\*\*

le forfait journalier hospitalier



Une prise en charge intégrale et sans limitation de durée

1 paire de lunettes tous les 2 ans



Montures jusqu'à 150€

Verres de 50€ à 850€ selon le type de correction

Ou tous les ans pour les mineurs ou en cas d'évolution de votre vue

Vous avez des questions ?  
Contactez-nous par mail à  
[adherent@francemutuelle.fr](mailto:adherent@francemutuelle.fr)

\* Le ticket modérateur est la part restant à la charge de l'assuré après le remboursement de l'assurance-maladie  
\*\* En adhérent au Cas, votre médecin accepte de limiter le montant de ses dépassements d'honoraires.  
Rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) pour savoir si votre médecin est signataire ou non au Cas.